

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTRICHARD VAL DE CHER
SÉANCE DU 07 AVRIL 2022
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

SÉANCE OUVERTE A 19H30

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRESENTS : M. LE MAIRE – M. ARNOULT – Mme AZEVEDO-LOURENÇO – Mme BONALDI – Mme BOURREAU – Mme CARRÉ – Mme CHEN – Mme DESGRANGE – M. DUMONT-DAYOT – Mme ESNARD – Mme FORTIER – M. FOUILLET – M. GAGNEUX – Mme JANSSENS – Mme JOSSELIN – M. LANGLAIS – Mme LELOUP (est arrivée pour le point 6) – M. MONJAL – Mme MONSALLIER – Mme MOREAU – M. PORCHER – M. PROU (est arrivé pour le point 6) – Mme SIMON – M. THELLIER

ABSENTS :

M. GAUTHIER donne pouvoir à M. LE MAIRE
M. GUDIN donne pouvoir à M. GAGNEUX
M. KERMORVAN donne pouvoir à M. DUMONT-DAYOT
Mme BAUDRY
M. IORDACHE

1°) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme MONSALLIER est désignée secrétaire à l'unanimité.

2°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 22 mars 2022.

3°) BUDGET ANNEXE 2022 DES BELITRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
VOTE le Budget Primitif 2022 des Bélitres qui est équilibré en dépenses et recettes à :

- 0 € en section de fonctionnement
- 30 000 € en section d'investissement.

Soit un budget total arrêté à 30 000 €

4°) BUDGET ANNEXE 2022 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
VOTE le Budget Primitif 2022 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui est équilibré en dépenses et recettes à :

- 77 200 € en section de fonctionnement
- 118 270.11 € en section d'investissement.

Soit un budget total arrêté à 195 470.11 €

5°) VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
FIXE les taux d'imposition pour l'année 2022 sans augmentation par rapport à 2021 à savoir :

- Taxe foncière bâtie = 45.25 % (20.85% de part communale et 24.40% de part départementale)
- Taxe foncière non bâtie = 54.03 %

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec ce dossier.

6°) BUDGET VILLE 2022

Mme LELOUP et M. PROU arrivent pour le point 6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, Mme BOURREAU s'étant abstenue,

VOTE le budget primitif 2022, budget qui est équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- 5 625 726 € en investissement, soit 52.8 % du Budget Primitif
- 6 288 359.55 € en fonctionnement, soit 47.2 % du Budget Primitif.

Soit un budget total arrêté à 11 914 085.55 €

7°) SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, Mme MOREAU s'étant abstenue,

DECIDE d'attribuer au titre des subventions de l'année 2022 la répartition jointe entre les différents organismes ou associations conformément au tableau annexé à la présente délibération et pour la somme totale de 56 210 €.

DECIDE d'attribuer en sus les sommes suivantes aux structures suivantes :

- 10 000 € pour les 100 ans du Cam (Cam Foot)
- 1 000 € pour l'accueil du premier salon « Handi-Smile »
- 15 000 € pour l'association Lily Rock dans le cadre du soutien à la journée américaine et au concert de rock du 25 juin 2022

8°) BAIL AXEREAL (GAMM VERT SYNERGIES CENTRE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail à intervenir entre la société Axereal devenue GAMM VERT SYNERGIES CENTRE, 35 Rue du Château d'Orgemont - BP60243 ANGERS Cedex 01 reprenant les éléments du bail initial et du protocole de maintien dans les lieux en précisant une mise en place pour une durée de 9 ans à compter du 01 avril 2021 avec un loyer actualisable (indice des loyers commerciaux à la date de prise d'effet du bail) fixé initialement à cette date à 38 400 € annuel HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout autre document en lien avec cette affaire permettant sa régularisation dans les meilleurs délais.

9°) ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC RECIA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, M. MONJAL s'étant abstenu,

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Montrichard Val de Cher au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive – GIP RECIA, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET (Loiret),

APPROUVE les termes de la convention constitutive entre la Commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

APPROUVE les termes de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1^{er} degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,

AUTORISE le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA et aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,

DESIGNE Monsieur le Maire ou son représentant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h37.

Le Maire
Damien HÉNAULT

